



Mesdames et messieurs les membres du CSE, monsieur le président, monsieur le secrétaire du CSE, nous ne pouvons continuer à assister à ces réunions d'information en vue de la consultation du CSE sur un PSE dont nous contestons la légalité et la loyauté devant les juridictions compétentes.

CE PSE EST UNE TRAHISON VIS À VIS DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL ET DES SALARIÉS.

La crise sanitaire nous heurte de plein fouet, nous ne le remettons pas en cause. Cependant, nous ne pouvons rester inactifs face à une Direction qui utilise ce contexte conjoncturel pour continuer à détruire nos acquis sociaux et nos emplois.

Malgré ses nombreuses tentatives pour infléchir l'orientation prise par la Direction, et face à l'entêtement de cette dernière, **l'UNSA-SAPAP est contrainte de s'engager dans une procédure judiciaire.**

Nous dénonçons l'obstination de notre PdG à minimiser **à travers toutes ses sorties médiatiques** les impacts des projets PACT et PSE, sur la vie et la rémunération des salariés (15% de perte)

Nous avons soutenu la démarche initiale qui consistait, par une voie négociée, à signer l'accord APC.

Ce dernier était censé - selon la Direction - être nécessaire pour sauvegarder l'avenir d'Aéroports de Paris sans déclenchement d'un PSE pendant 3 ans. Cet accord n'a pu aboutir, chacun ayant pris ses responsabilités.

La Direction a donc souhaité agir seule en faisant porter aux organisations syndicales la responsabilité de sa non signature, alors qu'elle aurait pu relancer une négociation isolée comme elle l'a fait avec la RCC.

La voie choisie par la Direction est inacceptable, déloyale, **mettant fortement en danger l'avenir des salariés, les mettant face à un choix qui, en réalité, n'en est pas un.** Remettant en cause le modèle économique et social d'Aéroports de Paris.

D'ailleurs, nous constatons et déplorons que vos orientations **influencent bon nombre de salariés**, parmi eux un nombre significatif de cadres dirigeants, **à quitter le navire avant son naufrage annoncé.**

Les acquis sociaux sont le résultat de négociations et de combats. La réussite de notre entreprise, au-delà des choix stratégiques, est aussi l'œuvre de ses salariés, **et cela la Direction doit le reconnaître et le prendre en compte.** C'est bel et bien cette réussite qui a permis le développement d'Aéroports de Paris et son rayonnement international.

La mise en œuvre de la modification des contrats de travail ne peut se faire **sous l'emprise d'une contrainte non dissimulée.**

De la même manière, **les départs volontaires dans le cadre de la RCC se font sous la même menace**, dénaturant l'accord signé par les partenaires sociaux avec des départs expéditifs.

Dans son action judiciaire, l'UNSA-SAPAP demande la suspension du projet PACT et du projet PSE.

Un PSE ne pourrait être envisagé sans visibilité réelle sur le redécollage du secteur aérien, **les conséquences en seraient trop graves.** En revanche, nous aurons besoin de l'énergie et de l'engagement de tous pour relancer cette magnifique entreprise.

Nous vous donnons donc rendez-vous au tribunal de Bobigny, le 14 avril, où nous ferons valoir nos droits, et pour le moment **nous quittons cette séance du CSE.**

